

REGLEMENT DU JEU
« LE PRINTEMPS DES COMMERÇANTS »
ANNÉE 2026

Présentation du jeu

La commission « Baugeois Entreprendre Commerçants » de l'association Baugeois entreprendre (regroupant des artisans, agriculteurs, commerçants et prestataires de services) organise le jeu « **Le Printemps des commerçants** » du **21 mars au 19 avril 2026**.

Cette animation est composée d'un bulletin de participation à déposer dans une des urnes disponibles chez les commerçants participants.

Ce jeu a pour objectif d'animer le centre-ville.

Conditions de participation

Faire un achat de 10€ minimum.

Un bulletin par tranche de 10€ d'achat.

Jeu interdit aux mineurs de moins de 18 ans

Modalités de participation

Un achat de 10€ = Un bulletin de participation

Le commerçant donne à son client pour tout achat de 10€, un bulletin à remplir avec ses coordonnées: Nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Plusieurs bulletins peuvent être remplis par une même personne durant la période de jeu mais un seul gagnant par famille (même adresse postale).

Chaque bulletin rempli lisiblement et complètement avec les coordonnées est à déposer dans l'une des urnes présentes chez les commerçants participants.

Si un bulletin est incomplet ou illisible, il ne sera pas pris en compte lors du tirage au sort.

Vous trouverez le règlement du jeu sur la plateforme www.achetezenbaugeoisvallee.fr

Désignation des gagnants

Le tirage au sort désignera les gagnants.

Le tirage aura lieu le mardi 05 mai 2026 à 19h45 à la pépinière d'entreprises Cap Créateurs - 2 Anjou Actiparc- Sainte Catherine- Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.

En cas d'incapacité, la date pourra être modifiée et reportée au mardi 12 mai 2026 à 19h45 à la pépinière d'entreprise Cap Créateurs - 2 Anjou Actiparc- Sainte Catherine- Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.

Le tirage sera effectué par les membres du conseil d'administration de Baugeois Entreprendre et/ou les membres de la commission Baugeois Entreprendre « Commerçants ».

Les gagnants seront prévenus par téléphone.

Présentation des lots

22 chèques cadeaux – valeur unitaire 25€ soit une valeur totale de 550€

Les chèques cadeaux territoriaux seront valables jusqu'au 31/05/2027

Les chèques cadeaux ne seront ni échangés, ni remboursés.

Retrait des lots

Les chèques cadeaux seront à retirer avant le 15 juin 2026 à la boutique Ô Saveurs Baugeoises dans les horaires d'ouverture du magasin.

Faute de retrait, les lots seront remis en jeu lors d'un 2^{ème} tirage au sort qui si besoin aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 19h45 à la pépinière d'entreprise à la pépinière d'entreprises Cap Créateurs - 2 Anjou Actiparc- Sainte Catherine- Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.
Les chèques cadeaux du 2^{ème} tirage au sort seront à retirer avant le 15 juillet 2026.

Les chèques cadeaux non retirés seront remis en vente lors d'un jeu concours supplémentaire.

Dépôt légal du règlement

Le règlement sera déposé et consultable sur la plateforme www.wachetezenbaugeoisvallee.fr.

Contractualisation

La participation au jeu emporte l'acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

Le jeu pourra à tout moment être modifié, écourté, prolongé ou annulé.

Les coupons-réponses seront conservés par l'organisateur jusqu'au 15 juillet 2026.
Au-delà de cette date, ils seront détruits et aucune contestation ou réclamation ne pourra être formulée.

Gratuité

Jeu avec obligation d'achat minimum de 10€

En ce qui concerne les participants (commerçants), cette animation nécessite une adhésion payante.

Litiges et responsabilité

Tout dédommagement résultant de la participation au jeu, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot est exclu.

CNIL et exploitation des données

Les informations recueillies sur les bulletins de participation seront conservées et peuvent être utilisées. En participant, l'accord est donné de communiquer les noms, prénoms et commune des gagnants sur tout média.

Loi informatique et Libertés du 06 juillet 1978 :
Pour exercer :

- le droit d'accès ou de rectification des données
- le droit de s'opposer à leur traitement

Veuillez contacter Baugeois Entreprendre - 2 Anjou Actiparc- Route de Sainte Catherine- Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.

Élection de domicile

Baugeois Entreprendre 2 Anjou Actiparc- Route de Sainte Catherine- Baugé 49150 Baugé-en-Anjou pour l'organisateur.

Organisateurs du jeu

Baugeois Entreprendre

